



**NOUVELLE RÈGLE D'ASSISTANCE GÉNÉRALE POUR CEUX QUI ONT UNE CONVOCATION INTITULÉE “NOTICE TO APPEAR” ET QUI VONT DEMANDER D'ASILE
-Juillet 2019**

Le 18 juillet le gouverneur de Maine a annoncé une nouvelle règle d'assistance générale (GA). GA est un programme dans chaque ville dans le Maine qui aide ceux qui n'ont pas assez d'argent de payer leurs dépenses nécessaires. GA vous donne les bons (pas d'argent) de payer le logement, la nourriture et les autres besoins nécessaires.

Cette nouvelle règle veut dire que vous êtes éligible pour GA si vous avez:

- **Une convocation intitulée “Notice to Appear” (NTA) d'immigration qui dit qu'il faut comparaître dans une cour d'immigration.**
- **ET vous avez l'intention de demander d'asile**

Apportez une copie de votre NTA avec vous au bureau de GA. Si vous avez déjà rempli le formulaire pour changer votre adresse ou vous avez reçu un avertissement d'une audition, apportez ces copies si vous les avez.

Si vous avez un NTA, vous n'avez pas besoin de déposer votre demande d'asile de recevoir les bienfaits de GA.

En déposant une demande d'asile à la hâte, vous pouvez faire mal à votre cas d'immigration. Vous avez une année après votre arrivée aux États-Unis de demander d'asile. Même si vous avez rempli le formulaire de faire votre demande, si vous n'avez pas un NTA, il ne faut pas l'envoyer à la cour d'immigration d'obtenir GA.

Puisque cette règle soit nouvelle, il est possible que vous entendiez les choses différentes du bureau de GA. Si vous leur donnez les papiers notés ici et vous êtes refusé GA, téléphonez à Maine Equal Justice (207-626-7058). Maine Equal Justice est une organisation à but non lucratif et nous ne faisons pas partie du gouvernement.

Si vous allez déposer une demande d'asile mais, vous n'avez pas un NTA, nous allons vous donner plus d'information quand nous recevons plus d'information du gouvernement de Maine.